

Le Petit Papier

Les actions sur les territoires

N°366
Juin 2018
Arras

Date : 5 Juin 2018

Lieu : unité départementale du Pas-de-Calais

Thème : observatoire départemental d'analyse et d'appui au dialogue social et à la négociation du Pas-de-Calais.



Florent FRAMERY

Directeur de l'unité départementale du Pas-de-Calais

L'Observatoire départemental d'analyse et d'appui au dialogue social et à la négociation du Pas-de-Calais s'est réuni pour la première fois le 5 juin 2018 dans les locaux de l'Unité départementale de la Direccte.

L'Observatoire, institué par l'Ordonnance 2017-1385 du 22 septembre 2017 et mis en place dans le Pas-de-Calais par arrêté du 24 avril 2018, est une instance tripartite, composée de 6 représentants des organisations syndicales représentatives du département (CGT, CFDT, CGT-FO, CFTC, CFE-CGC et UNSA), 6 représentants des organisations professionnelles au niveau interprofessionnel et multi-professionnel (MEDEF, CPME, U2R, FESAC, UDES, FNSEA) et du Responsable de l'Unité départementale de la Direccte ou son représentant.

L'Observatoire a pour objectif de favoriser et d'encourager le développement du dialogue social et de la négociation collective au sein des entreprises de moins de 50 salariés, et a ainsi pour mission :

- d'établir un bilan annuel du dialogue social dans le département
- d'être saisi par les organisations syndicales ou professionnelles de toutes difficultés rencontrées dans le cadre d'une négociation
- d'apporter son concours et son expertise juridique aux entreprises de moins de 50 salariés dans le domaine du droit social.

Après une présentation des enjeux du renforcement du dialogue social et des dispositions réglementaires régissant la mise en place, les missions et le fonctionnement des Observatoires, cette 1^{ère} réunion a porté sur l'adoption d'un règlement intérieur précisant les modalités de fonctionnement de l'Observatoire, et sur la désignation d'un Président et d'un Vice-Président, le secrétariat de l'Observatoire étant assuré par l'Unité départementale de la Direccte.

Les membres ont ensuite pu échanger sur le bilan 2017 du dialogue social dans le Pas-de-Calais, réalisé et présenté par le Service des Études, des Méthodes et de l'Appui Statistique de la Direccte. Ce bilan fait état d'un nombre limité d'accords conclu dans des entreprises de moins de 50 salariés (383 textes déposés en 2017) mais une forte propension des organisations syndicales à signer les accords. A également été souligné le faible nombre d'accords d'entreprise portant sur les conditions de travail.



Est ressorti de cette 1^{ère} réunion une réelle mobilisation des membres et de leurs organisations dans le cadre de cet Observatoire en vue du développement du dialogue social dans les entreprises de moins de 50 salariés.

Le constat partagé des membres est l'existence d'un dialogue dans les entreprises de moins de 50 salariés, mais un dialogue non formalisé, le besoin d'outils adaptés aux petites entreprises, et la nécessité de démystifier le dialogue social et d'améliorer l'image souvent négative et erronée que chaque partie peut avoir de l'autre.

Une prochaine réunion est d'ores et déjà programmée le 9 novembre 2018 avec pour axe principal de travail les moyens de communication et la présentation des nouvelles dispositions réglementaires en vue de renforcement du dialogue social.



PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE

Le Petit Papier
Les actions sur les territoires



Entreprises
Emploi
Economie

Direccte Hauts-de-France
Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence,
de la Consommation, du Travail et de l'Emploi
Les Arcades de Flandre
70 rue Saint Sauveur
BP 456 59021 LILLE CEDEX